**Appel à Consultation :**

**« Mission d’évaluation à mi-parcours »**

**Dans le cadre du projet « Agir pour un accès égalitaire aux droits et pour l’amélioration des conditions de détention » mené par l’observatoire marocain des prisons et cofinancé par l’union européenne.**

Projet mis en œuvre par l’Observatoire Marocain des Prisons

**03/2021 – 02/2024**

**Septembre 2023**

**TERMES DE REFERENCE**

# Cadre général :

**L'Observatoire Marocain des Prisons (OMP)** est une organisation non-gouvernementale indépendante créée en 1999, par des militants  
des droits humains pour protéger et promouvoir les droits des détenu(e)s. Il joue le rôle d’observatoire des conditions pénitentiaires au Maroc, de cellule d’assistante légale aux détenu(e)s et de traitement des doléances, de centre de recherche, d’information, de formation et de plaidoyer pour une prison plus humaine et pour l’amélioration du cadre législatif conformément aux standards internationaux en la matière.

Avec le soutien de l'Union européenne, **l'OMP** a pu concrétiser diverses initiatives en faveur de différentes catégories de détenus, dans le cadre du projet **"Agir pour un accès égalitaire aux droits et pour l'amélioration des conditions de détention"**. Ce projet vise à promouvoir et protéger les droits des détenus, à garantir un accès équitable à ces droits, ainsi qu'à améliorer les conditions de détention et de réinsertion au Maroc.

Dans cette optique, l'OMP envisage de mener une évaluation à mi-parcours afin de mesurer le progrès du projet et de fournir une analyse approfondie de la mise en œuvre des actions entreprises. Cette évaluation sera cruciale pour éclairer les prises de décisions concernant la suite du projet, notamment compte tenu de son stade actuel d'exécution. De plus, Le projet étant actuellement à la moitié de son exécution, cette évaluation à mi-parcours servira aussi à mettre en lumière les bonnes pratiques qui pourront être capitalisées avant la clôture du projet.

# Cadre du projet :

Projet intitulé : **« Agir pour un accès égalitaire aux droits et pour l’amélioration des conditions de détention »,** financé par l’Union européenne et mis en œuvre par l’Observatoire Marocain des Prisons.

* **L’Objectif général**: Contribuer au développement et à la consolidation de la démocratie et de l'État de droit ainsi qu'au respect de tous les droits de l'Homme et libertés fondamentales. En mobilisant les OSC dans les actions de plaidoyer et de dialogue avec les différentes parties prenantes pour des réformes dans le domaine pénal et carcéral.
* Les **Objectifs spécifiques** :
  + OSC 1 : La promotion, la défense des droits de l'homme et la bonne gouvernance
  + OSC 2 : L'analyse, et le suivi/évaluation des principales réformes démocratiques en cours.
  + OSC 3 : Promotion-protection des droits des détenu-e-s et à l’amélioration des conditions de détention au Maroc

Ce projet vise à répondre aux besoins et aux contraintes du pays et du secteur de la justice en sensibilisant et en dialoguant avec les professionnels de la justice et les autorités judiciaires. L'objectif est d'assurer une application de la loi pénale conforme aux engagements conventionnels du Maroc, aux normes internationales et aux dispositions de la Constitution de 2011 en matière de droits humains et de droits des détenus. Le projet comprend également le dialogue multi-acteurs pour impliquer la société civile dans le Mécanisme National de Prévention (MNP), la production de données et d'analyses, le renforcement des capacités, ainsi que des dispositifs d'assistance et d'accompagnement pour améliorer les droits des détenus et leurs conditions de détention. Il vise également à améliorer la réinsertion des mineurs détenus, à réduire les discriminations envers les femmes détenues et, par conséquent, à atténuer les inégalités de genre en détention.

**Groupes cibles :**

* Les associations de professionnels de la justice
* Les femmes détenues :
* Les mineurs détenus et sortants :
* Les détenu-e-s vulnérables :
* Le personnel féminin des prisons :
* Les OSC :

Bénéficiaires finaux :

* Les détenu-e-s et leurs familles
* Les opérateurs de réinsertion
* Les citoyen-ne-s de façon générale

Parties prenantes :

* L’Administration des prisons :
* Les autorités judiciaires et exécutives
* Les autorités ministérielles, gouvernementales
* Les familles des détenu-e-s
* Les opérateurs/acteurs de réinsertion.

1. **Détails de la mission :**
   1. **Objectif général de la mission :**

De manière générale, l’évaluation vise à fournir des éléments d’appréciation sur la pertinence, la cohérence et le progrès réels du projet **"Agir pour un accès égalitaire aux droits et pour l'amélioration des conditions de détention"** et des résultats attendus par rapport aux objectifs fixés en termes d’efficacité, d’efficience et de durabilité.

**L'évaluation intermédiaire couvrira la période de 01/03/2021 à 30/09/2022.**

* 1. **Objectifs spécifiques de la mission :**
  + Apprécier dans quelle mesure la formulation du projet ainsi que les approches utilisées correspondent aux attentes des bénéficiaires et aux besoins identifiés ;
  + Analyser les résultats et apprécier les progrès vers l’atteinte des objectifs du projet ;
  + Analyser les probabilités de durabilité du projet sur la base de ses performances actuelles ;
  + Apprécier la stratégie de partenariat pour la réalisation des résultats, ainsi que les dispositions prises pour la mise en œuvre et le suivi du projet ;
  + Identifier les obstacles et apprécier les forces, faiblesses, contraintes du projet pour réorienter sa mise en œuvre, le cas échéant ;
  + Identifier les ajustements possibles qui s’avèreraient nécessaires à la réalisation des résultats et les objectifs du projet à la suite des changements dans le contexte national (période de covid 19) ;
  + Formuler des recommandations/orientations sur la mise en œuvre afin d’atteindre les résultats envisagés d’ici la fin du projet.
  1. **Critères et questions d’évaluation à mi-parcours**

Cette évaluation à mi-parcours devrait répondre aux questions suivantes :

|  |  |
| --- | --- |
| **Pertinence** | Le projet répond-il encore aux besoins et aux priorités identifiés au début du projet ?  Les objectifs du projet sont-ils alignés sur les besoins de la population cible ?  Les objectifs sont-ils clairs et réalistes au vu des ressources disponibles ?  Le cadre des résultats (indicateurs) défini est-il pertinent et adapté pour la mesure des résultats ?  Les partenariats institutionnels et de la société civile prévus sont-ils adéquats par rapport aux enjeux ? |
| **Efficacité** | La mesure dans laquelle les actions du projet ont été atteintes et contribuent à la réalisation des résultats et de l’objectif du projet.  Les activités du projet sont-elles mises en œuvre conformément au plan initial ?  Les résultats attendus sont-ils atteints à ce stade du projet ?  Y a-t-il des facteurs qui ont entravé ou facilité la mise en œuvre des activités ?  Des progrès vers les résultats sont-ils réalisés ?  Dans quelle mesure les résultats du projet tendent-ils à contribuer à la réalisation des objectifs du projet ?  Quels sont les facteurs qui ont influencé la réalisation des résultats ?  Quelles sont les principales difficultés rencontrées et quelles en sont les causes ?  Dans quelle mesure les mécanismes de coordination mis en place  fonctionnent-ils ? |
| **Efficience** | Les ressources (financières, humaines, matérielles) sont-elles utilisées de manière optimale ?  La mesure dans laquelle le projet a fait bon usage de ses ressources financières, humaines, matérielles et techniques et a utilisé une combinaison appropriée d'outils et d'approches dans la réalisation des résultats définis dans le cadre des résultats.  Il s’agit d’évaluer les principales questions suivantes :  - Quel est le taux d’exécution au niveau global du projet et par résultat ?  - Dans quelle mesure les ressources (financières, humaines) affectées au projet sont-elles utilisées pour l’atteinte des résultats ?  Existe-t-il des moyens d'améliorer l'utilisation des ressources tout en maintenant la qualité des services ? |
| **Durabilité** | La mesure dans laquelle les partenaires ont pu être soutenus en termes de développement des capacités et d’appui dans l'établissement de mécanismes pour assurer l'appropriation et la durabilité des acquis et des effets des interventions menées.  - Le projet permet-il d’améliorer les capacités des bénéficiaires ? |
| **Impact** | Quel est l'impact du projet sur la population cible ?  Les changements positifs attendus sont-ils observables ?  Quelles sont les histoires de réussite ou les études de cas illustrant l'impact du projet ? |
| **Leçons apprises** | - Quelles leçons ont été tirées de la première moitié du projet ?  - Quelles recommandations peuvent être formulées pour améliorer la seconde moitié du projet ? |

* 1. **L’évaluation à mi-parcours se déroulera selon les phases suivantes :**
* Phase de démarrage :

Cette étape vise à organiser le processus d'évaluation à mi-parcours. À ce stade, l'évaluateur ou l'évaluatrice doit développer une compréhension approfondie du projet en question. Cela implique de choisir et d'adapter les questions d'évaluation, ainsi que de déterminer les méthodes les plus appropriées pour recueillir et analyser les données. De plus, en collaboration avec l'équipe de gestion du projet au sein de l'OMP, il ou elle doit également sélectionner l'échantillon de parties prenantes à rencontrer lors de la phase sur le terrain

Le/a consultant/e travaillera en étroite collaboration avec l’équipe et le bureau de OMP : Des réunions de coordination et de suivi seront organisées entre le/a consultant/e et l’équipe de l’OMP chaque 15 jours au cours de la mission pour garantir une bonne communication et la bonne marche de l’étude.

* Conception de l'évaluation :
* Effectuer une revue documentaire de toute la documentation pertinente disponible
* Identifier les questions clés à aborder lors de l'évaluation.
* Développer un cadre méthodologique pour l'évaluation, y compris les méthodes de collecte de données.
* Concevoir un plan d'échantillonnage pour sélectionner les parties prenantes à interroger.

**Cette phase devra se terminer par la production de la note méthodologique de l’évaluation à mi-parcours, y compris la matrice de l’évaluation, qui constituera le 1er livrable.**

* Collecte de données : Cette phase consiste en des missions sur le terrain :
* Mener des entretiens avec les parties prenantes, y compris les bénéficiaires, les partenaires et les membres de l'équipe du projet.
* Utiliser des questionnaires et des enquêtes si nécessaire.
* Collecter des données quantitatives et qualitatives sur la mise en œuvre du projet, les résultats obtenus et les obstacles rencontrés.
* Analyse des données :
* Examiner et trier les données collectées.
* Identifier les tendances, les réussites et les défis.
* Évaluer la pertinence des indicateurs de performance.

**A la fin de cette phase l’évaluateur/ice fera une présentation des résultats préliminaires tirés de l’enquête de terrain**

* Interprétation des résultats :
* Comparer les résultats actuels avec les objectifs initiaux du projet.
* Discuter des implications des résultats avec l'équipe du projet.
* Identifier les leçons apprises et les recommandations pour améliorer la mise en œuvre
* Phase de rédaction :
  + Le rapport provisoire de l'évaluation à mi-parcours sera soumis à la fois à un examen de la qualité et un processus de révision. Tout en respectant l'indépendance de l'évaluateur/ice dans l'expression de son jugement
  + Présenter les informations de manière claire et concise.
* Communication des Résultats

Les résultats de l'évaluation seront communiqués aux parties prenantes du projet, notamment aux bénéficiaires et aux partenaires.

* Confidentialité et Éthique

Toutes les données collectées seront traitées de manière confidentielle, conformément aux normes éthiques de l'évaluation. Les personnes interrogées seront invitées à donner leur consentement de manière éclairée.

* 1. **Livrables :**
* Une note méthodologique : en début de la mission
* Un rapport préliminaire de diagnostic sera délivré en français le **30/11/2023**. Le rapport définitif devra être délivré le **31/12/2023** ;
* Version synthétique pour diffusion grand public en arabe et français
  1. **Calendrier provisoire de l’évaluation**

L'évaluation intermédiaire sera menée sur une période de **3 mois**. Le rapport final de l'évaluation sera soumis au Comité de Pilotage du projet au plus tard le **31/12/2023**

* 1. **Durée des travaux :**
* 16 semaines : à partir de date de la réunion du cadrage
* La mission sera réalisée entre le mois **d’octobre 2023 et décembre 2023** incluant le travail de recueil et analyse des documents, programmation du travail de terrain, mission de terrain, rédaction du rapport, restitution à l’association et partenaires.
  1. **Evaluation des offres**

L’évaluation des offres se déroulera en deux étapes :

* L’évaluation de l’offre technique ;
* L’examen de la proposition financière

Les offres seront jugées sur les critères suivants :

* Offre technique : note sur 100, pondération 70%.
* Offre financière : note sur 100, pondération 30%.
* Une offre technique comprenant :
  + Une note de compréhension des termes de référence et de présentation de la méthodologie utilisée
  + Les références et expériences du consultant
  + CV
  + Le calendrier prévisionnel d’intervention
  + Au minimum deux références de consultances précédentes pour des missions d’évaluation de projet, si possible des projets financés par l’Union Européennes
  + Une offre financière comportant le budget global (Hors Taxe et Toutes Taxes Comprises) en Dirhams et les prix détaillés (honoraires, indemnités journalières, transports…).
  1. **Dépôt de dossier de candidature**

Les consultant/es intéressé/es sont priés/es d’envoyer au plus tard le **30 septembre 2023,** **à 17h00** leur dossier de candidature en dossiers séparées par courriel électronique, l’un pour l’offre technique et l’autre pour l’offre financière.

**Elles seront envoyées avant le 30/09/2023 à 17h00 au mail suivant :**

**omdp.direction.2@gmail.com;**